

Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura

**Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 29 mars 2011 à Valempoulières**

Nombre de délégués : 77
Nombre de présents : 51
Nombre de votants : 51
Date de la convocation : 23 mars 2011
Date d'affichage : 1^{er} avril 2011

* * * * *

Présents : MM. PERNOT, JOURDAIN, SALVI, ROZE T., SAILLARD G., WERMEILLE, HUGON, DUPREZ, MM. GIRAUD, VANDEWATTYNE, BAUDOT, DOLE, BREUIL, MATHIEU, M. DUSSOUILLEZ, MME BAILLY, M. DOUARD, MME RAME, M. OLIVIER, M. BESSOT suppléant, MM. BINDA, PRIN, RAGOT, VIONNET, Mme FANTINI suppléante, MM. BANDERIER, ROZ D., PLANTARD, CAVALLIN, BESSARD, DONIER-MEROZ, M. CLEMENT suppléant, M. BOURGEOIS M., MME LECOULTRE, MME JAILLET suppléante, MM. ROLET, MASSON, MME TOURNIER suppléante, MM. ROZE A., MAUBORGNE, VERGOBY, MME SAILLARD suppléante, MM. RAMSEIER, GIRARDOT, KEMPF, PESENTI, MOREL Gilbert, DENISET, SAILLARD M., M. BONNET suppléant et M. JACQUES.

Suppléants sans voix délibérative : MM. THEVENIN, GILLET, ROZE A., MMES MONNIER-BENOIT, RAMBOZ, M. CUBY A. et M. PARIS.

Excusés : MMES FAIVRE, DEL DO, HUMBERT, MELLE MARTIN, MME GUICHARDIERE, MM. BOIVIN, GOYDADIN, VANDENDRIESSCHE, LOUVRIER, VOISIN, CICOLINI, LACROIX, CART-LAMY, CUBY C., GOULUT, MME DE LUCA, M. MOUREY, MME COMTE et M. BUIREY.

Secrétaire de séance : M. Maurice SAILLARD.

Présent à titre consultatif : M. BAUNE.



M. Maurice SAILLARD, Maire de Valempoulières, accueille les membres du Conseil Communautaire.

M. PERNOT ouvre la séance, rappelle l'ordre du jour et laisse la parole à M. JOURDAIN qui présente les documents budgétaires joints à la convocation.

2011.2.1- Comptes de gestion du comptable 2010 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2011.2.2- Comptes Administratifs 2010 :

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur André JOURDAIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte Budget Général Champagnole Porte du Haut Jura						
Résultat reportés		529 258.52	456 824.96		456 824.96	529 258.52
Opérations de l'exercice	4 373 795.54	4 959 857.86	859 475.10	569 764.62	5 233 270.64	5 529 622.48
TOTAUX	4 373 795.54	5 489 116.38	1 316 300.06	569 764.62	5 690 095.60	6 058 881.00
Résultats de clôture		1 115 320.84	746 535.44			368 785.40
Restes à réaliser			16 000.00		16 000.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	1 115 320.84	762 535.44	0.00	762 535.44	1 115 320.84
RESULTATS DEFINITIFS		1 115 320.84	762 535.44			352 785.40

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte annexe pour ASSAINISSEMENT						
Résultat reportés			35 521.70		35 521.70	0.00
Opérations de l'exercice	1 137 082.25	1 263 239.79	982 976.51	918 245.28	2 120 058.76	2 181 485.07
TOTAUX	1 137 082.25	1 263 239.79	1 018 498.21	918 245.28	2 155 580.46	2 181 485.07
Résultats de clôture		126 157.54	100 252.93			25 904.61
Restes à réaliser			180 000.00		180 000.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	126 157.54	280 252.93	0.00	280 252.93	126 157.54
RESULTATS DEFINITIFS		126 157.54	280 252.93		154 095.39	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte annexe pour Extension ROTH						
Résultat reportés					0.00	0.00
Opérations de l'exercice	6 099.18	6 099.18			6 099.18	6 099.18
TOTAUX	6 099.18	6 099.18	0.00	0.00	6 099.18	6 099.18
Résultats de clôture		0.00	0.00		0.00	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTATS DEFINITIFS		0.00	0.00	0.00	0.00	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Extension JEJURA

Résultat reportés					0.00	0.00
Opérations de l'exercice	16 628.03	16 628.03			16 628.03	16 628.03
TOTAUX	16 628.03	16 628.03	0.00	0.00	16 628.03	16 628.03
Résultats de clôture		0.00	0.00		0.00	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTATS DEFINITIFS		0.00	0.00	0.00	0.00	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Zone d'Equevillon

Résultat reportés	374 432.63			145 546.06	374 432.63	145 546.06
Opérations de l'exercice	110 825.88	163 445.01	45 176.68	0.00	156 002.56	163 445.01
TOTAUX	485 258.51	163 445.01	45 176.68	145 546.06	530 435.19	308 991.07
Résultats de clôture	321 813.50			100 369.38	221 444.12	
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	321 813.50	0.00	0.00	100 369.38	321 813.50	100 369.38
RESULTATS DEFINITIFS	321 813.50			100 369.38	221 444.12	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Abattoir

Résultat reportés		3 600.47		176 980.77	0.00	180 581.24
Opérations de l'exercice	91 141.50	100 704.59	737 789.92	170 000.00	828 931.42	270 704.59
TOTAUX	91 141.50	104 305.06	737 789.92	346 980.77	828 931.42	451 285.83
Résultats de clôture		13 163.56		-390 809.15		-377 645.59
Restes à réaliser			54 100.00		54 100.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	13 163.56	54 100.00	-390 809.15	54 100.00	-377 645.59
RESULTATS DEFINITIFS		13 163.56		-444 909.15		-431 745.59

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour ZA LA PLANCHETTE

Résultat reportés	237 757.25			275 549.05	237 757.25	275 549.05
Opérations de l'exercice	352 486.62	105 974.58	13 721.58	0.00	366 208.20	105 974.58
TOTAUX	590 243.87	105 974.58	13 721.58	275 549.05	603 965.45	381 523.63
Résultats de clôture	484 269.29			261 827.47		-222 441.82
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	484 269.29	0.00	0.00	261 827.47	484 269.29	261 827.47
RESULTATS DEFINITIFS	484 269.29		0.00	261 827.47		-222 441.82

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Centre autistes

Résultat reportés		18 200.67	196 857.10		196 857.10	18 200.67
Opérations de l'exercice	191 278.28	314 753.82	143 476.05	196 857.10	334 754.33	511 610.92
TOTAUX	191 278.28	332 954.49	340 333.15	196 857.10	531 611.43	529 811.59
Résultats de clôture		141 676.21	143 476.05			-1 799.84
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		141 676.21	143 476.05	0.00	143 476.05	141 676.21
RESULTATS DEFINITIFS		141 676.21	143 476.05	0.00		-1 799.84

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour ZA MONTROND

Résultat reportés		257.00			0.00	257.00
Opérations de l'exercice	1 000.00				1 000.00	0.00
TOTAUX	1 000.00	257.00	0.00	0.00	1 000.00	257.00
Résultats de clôture	743.00		0.00		743.00	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	743.00	0.00	0.00	0.00	743.00	0.00
RESULTATS DEFINITIFS	743.00	0.00	0.00	0.00	743.00	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° Etant précisé que M. Rémy HUGON ne participe pas au vote pour le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Abattoir, approuve le Compte Administratif 2010 du Budget général et des budgets annexes.

2011.2.3- Affectation des résultats :

Budget Général

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'exercice	2010 a généré un :
-excédent de fonctionnement de:	586 062.32 €
Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un:	
-excédent de fonctionnement de:	529 258.52 €
Pour information, les résultats cumulés s'élèvent à un :	
-excédent de fonctionnement de :	1 115 320.84 €
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.	
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit:	
Affectation obligatoire :	
Apurement du déficit antérieur de fonctionnement :	
Solde disponible :	1 115 320.84 €
- Virement à la section d'investissement (article 1068, section d'investissement)	746 535.44 €
- Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la section de fonctionnement) :	368 785.40 €

Budget Assainissement

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'exercice	2010 a généré un :
-excédent de fonctionnement de:	126 157.54 €
Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un:	
-excédent de fonctionnement de:	
Pour information, les résultats cumulés s'élèvent à un :	
-excédent de fonctionnement de :	126 157.54 €
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.	
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit:	
Affectation obligatoire :	
Apurement du déficit antérieur de fonctionnement :	
Solde disponible :	126 157.54 €
- Virement à la section d'investissement (article 1068, section d'investissement)	100 252.93 €
- Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la section de fonctionnement) :	25 904.61 €

Budget Centre Autistes

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'exercice	2010 a généré un :
-excédent de fonctionnement de:	123 475.54 €
Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un:	
-excédent de fonctionnement de:	18 200.67 €
Pour information, les résultats cumulés s'élèvent à un :	
-excédent de fonctionnement de :	141 676.21 €
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.	
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit:	
Affectation obligatoire :	
Apurement du déficit antérieur de fonctionnement :	
Solde disponible :	141 676.21 €
- Virement à la section d'investissement (article 1068, section d'investissement)	141 676.21 €
- Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la section de fonctionnement) :	0.00 €

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'exercice	2010 a généré un :
-excédent de fonctionnement de:	9 563.09 €
Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un:	
-excédent de fonctionnement de:	3 600.47 €
Pour information, les résultats cumulés s'élèvent à un :	
-excédent de fonctionnement de :	13 163.56 €
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.	
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit:	
Affectation obligatoire :	
Apurement du déficit antérieur de fonctionnement :	
Solde disponible :	13 163.56 €
- Virement à la section d'investissement (article 1068, section d'investissement)	13 163.56 €
- Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la section de fonctionnement) :	0.00 €

Le trésorier de la collectivité est autorisé à retracer ces opérations dans sa comptabilité.

2011.2.4- Taux de fiscalité pour 2011 :

La réforme de la taxe Professionnelle votée par le Parlement en décembre 2009 a entraîné la suppression de la Taxe Professionnelle (TP) payée par les entreprises dès 2010. L'Etat a versé à la Communauté de Communes (CC) une compensation relais calculée sur les bases de TP 2010 et en appliquant le taux 2009 (7,38%). Le produit attendu figurant dans le projet de budget 2010 s'élevait à 2.615.000 € et un montant de 2.669.682 € a été perçu.

En 2011, la CC percevra les recettes fiscales suivantes :

- Contribution Economique Territoriale (CET) composée de :
 - la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**, constituée de la part foncière de la TP : le taux issu du calcul lié à la réforme s'établit à **18,60%**,
 - la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée des entreprises (26,5% du montant collecté) et dont le taux est fixé par l'Etat.
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER).
- **Taxe d'Habitation** : le taux de référence calculé par la DDFiP (part départementale+frais de gestion cédés par l'Etat) s'élève à **10,36%**.
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)** : le taux de référence s'élève à **1,31%**.
- **Taxe Additionnelle à la taxe sur le Foncier Non Bâti (TAFNB)** : le taux de référence s'élève à **45,80%**.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver ces taux pour 2011, étant précisé qu'aucune progression de taux n'est effectuée.

M. PERNOT précise que cette réforme fera apparaître la CC sur les avis d'imposition des ménages. Il s'agit uniquement d'un transfert de fiscalité perçue auparavant par la Région et le Département.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** les taux des différentes taxes fixés dans le cadre des recettes fiscales du budget 2011, tels qu'ils sont indiqués ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

2011.2.5- Approbation des Budgets Primitifs 2011 :

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur André JOURDAIN, Vice-président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2011, Budget Général et Budgets annexes,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** par 49 voix pour et deux abstentions (Mme Marianne RAME et M. Jean-Louis OLIVIER) le Budget Primitif de l'exercice 2011, Budget Général et Budgets annexes (ZA La Planchette, ZA Montrond, ZA Equevillon, Centre Autistes et Assainissement collectif, Assainissement autonome),

☞ **APPROUVE** par 48 voix pour (M. HUGON n'ayant pas participé au vote) et deux abstentions (Mme Marianne RAME et M. Jean-Louis OLIVIER), le Budget Primitif 2011 du Budget annexe de l'Abattoir.

Budget annexe ZA La Planchette :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 572 966 €	1 572 966 €
Section d'investissement	261 827 €	261 827 €

Budget annexe ZA Montrond :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	285 748 €	285 748 €

Budget annexe Zone d'Equevillon :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	411 472 €	411 472 €
Section d'investissement	354 411 €	354 411 €

Budget annexe Abattoir :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	111 405 €	111 405 €
Section d'investissement	524 543 €	524 543 €

Budget annexe Centre Autistes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	329 397 €	329 397 €
Section d'investissement	294 474 €	294 474 €

Budget annexe Assainissement collectif :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	996 731 €	996 731 €
Section d'investissement	3 206 087 €	3 206 087 €

Budget annexe Assainissement autonome :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	48 150 €	48 150 €

Budget Général :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	6 631 377 €	6 631 377 €
Section d'investissement	1 843 828 €	1 843 828 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.

En conclusion, M. PERNOT reprend les faits marquants de ces budgets :

- ZA Montrond : une réflexion a été engagée il y a plusieurs mois et un projet devrait voir le jour en 2011.
- ZA La Planchette : un budget important est prévu, pour l'amélioration de la qualité de la zone et la poursuite de la viabilisation.

Ces investissements sont sources de richesses pour l'avenir. En 2011, plusieurs projets sont prévus :

- . Erasteel : avec un investissement de 5 millions d'€ et la création de 15 emplois,
- . Sanijura : qui a également un projet d'investissement important.

M. PERNOT indique que les efforts doivent être maintenus pour conserver des marges de manœuvre financières.

Une ligne est également prévue pour le projet de bassin nautique qui doit évoluer en 2011.

L'assainissement reste le troisième volet de l'action de la CC avec un programme d'investissement ambitieux à terminer en 2014.

Concernant la fiscalité, la CC reste dans une logique maîtrisée grâce à une recette provenant des entreprises et qui progresse annuellement de 100.000 €, avec la TPU. Le nouveau paysage fiscal devrait permettre de conserver cette dynamique.

Enfin, en 2011, l'abattoir connaîtra une année complète de fonctionnement.

2011.2.6- Durée d'amortissement des fonds de concours scolaires :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Le Receveur-Percepteur demande une délibération du Conseil Communautaire précisant la durée d'amortissement des fonds de concours versés par la Communauté de Communes aux communes pour la construction de groupes scolaires.

Il est proposé de fixer cette durée d'amortissement à 15 ans et de demander au Conseil Communautaire de l'approuver.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☞ **DECIDE** de fixer la durée d'amortissement des fonds de concours scolaires, à 15 ans,
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

2011.2.7- Versement du Budget Général au Budget annexe Abattoir, année 2010 :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Par délibération du 8 décembre 2010, le Conseil a notamment approuvé le versement du budget général au budget annexe abattoir des sommes suivantes : 50.000 € en fonctionnement et 170.000 € en investissement. Par courrier en date du 4 février dernier, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture demande le retrait de cette décision en l'absence de précision sur les modalités de calcul et de versement.

Il est donc proposé de rapporter la délibération du 8 décembre 2010 pour ce qui concerne le versement au budget abattoir et de soumettre à nouveau ce versement à l'approbation du Conseil en motivant cette décision comme suit :

La taxe d'usage, devenue redevance d'usage des abattoirs publics, a été fixée à 47 € la tonne lors de l'ouverture de l'abattoir en novembre 2007.

Sur la base d'une activité annuelle de 1.500 tonnes par an, cette redevance s'élèverait à 70.500 € HT, alors que le loyer acquitté par la société d'exploitation dans l'ancien abattoir s'élevait à 19.080 € HT.

L'abattoir ayant fermé ses portes par décision préfectorale le 12 août 2008, la Communauté de Communes, propriétaire des installations, a dû faire face aux charges de fonctionnement permettant de les maintenir en état et au remboursement de l'annuité d'emprunt (66.128,18 € sur l'année 2010). Cette période transitoire s'étant terminée le 1^{er} août 2010, un crédit de 50.000 € est nécessaire en section de fonctionnement.

Les travaux nécessaires à la réouverture de cet équipement ont été réalisés en 2010 pour faire face notamment aux exigences européennes (aire de lavage des véhicules, local cuir, réduction des nuisances sonores ...).

L'article L 2224-2 du CGCT précise qu'une prise en charge du budget général au profit du budget annexe est possible lorsque notamment « *le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs* ».

Ces travaux importants (environ 830.000 € HT) ont permis la réouverture de ce service public en milieu rural (valorisation des productions locales en circuit court), par ailleurs seul abattoir du Jura situé en zone de montagne. Une partie de ces travaux concerne les malfaçons constatées dans la construction initiale (isolation des combles et des étables notamment). Un recours devant le Tribunal Administratif a été déposé pour obtenir un dédommagement de ce préjudice.

Durant cette phase de démarrage, et dans l'attente de la décision de la juridiction administrative, il est nécessaire de ne pas augmenter la redevance d'usage et la maintenir à 47 € la tonne. A cet effet, il convient d'apporter une aide du budget général à hauteur de 170.000 € en section d'investissement sur l'exercice 2010 (chapitre 16 : emprunt et dette, article 1687 autres dettes).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Rémy HUGON ne prend pas part au vote :

☞ **RAPPORTE** la délibération du 8 décembre 2010 pour ce qui concerne le Budget annexe de l'Abattoir,

☞ **APPROUVE** au vu des motivations décrites ci-dessus, le versement d'un montant de 50.000 € en section de fonctionnement et d'un montant de 170.000 € en fonction d'investissement, à effectuer du Budget Général au Budget Abattoir sur l'exercice 2010,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2011.2.8- Budget Centre Autistes. Réaménagement de prêt :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Un prêt d'un montant de 510.000 € a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne en 2008 au taux de 5,38 % et sur une durée de 30 ans (montant du remboursement de l'annuité : 31.603,38 €). Après paiement de l'échéance du 25 mars 2011, le capital restant dû s'élève à 444.175,93 € et il reste 26 annuités.

La Caisse d'Epargne propose un réaménagement de ce prêt aux conditions suivantes :

- nouveau prêt de 465.000 €,
- date de départ : 25 mars 2011,
- taux fixe annuel : 4,32%,
- paiement d'une indemnité de résiliation de 51.843,62 €, dont 20.824,07 € financés sur le nouveau prêt et 31.019,55 € autofinancés
- date de 1^{er} échéance : 25 janvier 2012,
- échéances annuelles suivantes, le 25 janvier de chaque année,
- durée : 20 échéances annuelles constantes de 34.949,13 €,
- frais de dossier : 1.500 €.

Sur la durée du prêt le gain pour la collectivité s'élève à 90.185,73 €, soit la différence entre le coût du crédit initial (377.511,95 €) et le coût après réaménagement (287.326,22 €).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le réaménagement de prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne en 2008 dans le cadre du Budget Centre Autistes, selon les conditions précisées ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2011.2.9- Abattoir. Recours sur les travaux de construction. Protocole d'accord avec la Société Thyssenkrupp :

Rapporteur : M. Yves SALVI

Lors de la construction de l'abattoir, le lot n°11 monte charge a été attribué à Thyssenkrupp. Au regard du cahier des charges rédigé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, la société Thyssenkrupp a installé un ascenseur qui s'est avéré, à l'usage ne pas correspondre à l'utilisation de ce type d'appareil dans un abattoir. Le recours déposé par la Communauté de Communes auprès du Tribunal Administratif pour les diverses malfaçons constatées a inclus Thyssenkrupp pour une éventuelle responsabilité de cette société.

Au moment de la définition des travaux nécessaires à la réouverture de l'abattoir, un lot avait été prévu pour le remplacement de cet ascenseur par un monte-charge. Au regard du coût de ces travaux, soit environ 50.000 €, il avait été décidé de ne pas attribuer ce lot afin de rechercher une solution moins onéreuse.

Après étude par Thyssenkrupp, la société propose d'adapter l'ascenseur existant pour un montant de 10.591,14 € TTC. Après discussion, et à titre transactionnel et exceptionnel, Thyssenkrupp s'engage à réaliser ces travaux pour un prix forfaitaire réduit à 5.000 € HT, soit 5.980 € TTC. En contrepartie, la Communauté de Communes renonce à poursuivre quelque procédure que ce soit à l'encontre de la Société Thyssenkrupp et s'engage à faire part de son désistement auprès du Tribunal administratif.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le protocole d'accord transactionnel et d'autoriser le Président à le signer.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Rémy HUGON ne participe pas au vote :

☞ **APPROUVE** le protocole d'accord à mettre en place avec la Société Thyssenkrupp dans le cadre du recours déposé par la Communauté de Communes, concernant les travaux de construction de l'abattoir,

☞ **APPROUVE** la somme forfaitaire de 5.980€ TTC proposée par la Société Thyssenkrupp pour l'adaptation de l'ascenseur de l'abattoir,

☞ **RENONCE** à poursuivre toute procédure à l'encontre de la Société Thyssenkrupp dans le cadre de ce dossier,

☞ **S'ENGAGE** à faire part de son désistement auprès du Tribunal Administratif,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le protocole d'accord avec la Société Thyssenkrupp ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2011.2.10- Cyber-Base Emploi. Convention pour la mise à disposition de locaux :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Par convention du 20 décembre 2004, la Ville de CHAMPAGNOLE met à la disposition de la Communauté de Communes, un bureau d'environ 12 m² et un espace accueil d'environ 8 m², dans la Cité Javel, pour les besoins de l'antenne locale de l'ANPE.

Le Conseil Communautaire ayant décidé la création d'une antenne Cyber-base emploi par délibération du 1^{er} juillet 2010, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention qui annule et remplace la précédente.

Les locaux mis à disposition à compter du 1^{er} avril 2011 sont situés au rez-de-chaussée du bâtiment dénommé « Cité Javel » et comprennent une salle d'environ 14 m² environ. Le loyer annuel est fixé à 675 € hors charges locatives. Les frais d'entretien ainsi que les consommations de fioul, d'électricité et d'eau seront facturés annuellement (d'octobre à octobre) à la Communauté de Communes après répartition entre les différents occupants.

Dans l'attente de la construction du bâtiment de Pôle Emploi, les rendez-vous avec les conseillers seront réalisés dans le bureau précédemment mis à disposition et qui sera partagé avec d'autres intervenants.

Il est donc demandé au Conseil d'approuver cette convention et autoriser le 1^{er} Vice-président à la signer.

M. DOLE demande si un loyer était prévu auparavant. M. BAUNE précise que le nouveau loyer est calculé sur la base du loyer précédent et au prorata des m².

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la convention à signer avec la Commune de Champagnole pour la mise à disposition de locaux pour l'installation d'une antenne Cyber-base emploi dans la Cité Javel, à compter du 1^{er} avril 2011,

☞ **APPROUVE** le montant du loyer annuel fixé à 675 € hors charges locatives,

☞ **AUTORISE** le 1^{er} Vice-Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2011.2.11- ZA La Planchette Mont-Rivel. Convention avec GrDF :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Dans le cadre des travaux de viabilisation de la ZA Mont-Rivel à Champagnole, en particulier de la création de la voirie reliant la rue des Frères Bazinet au site de l'ancienne cimenterie, il est nécessaire d'établir une convention entre la Communauté de Communes et GrDF (Gaz Réseau Distribution France).

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières du raccordement de cette future rue au réseau de gaz naturel.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette convention et autoriser le Président à la signer.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la convention à signer avec GrDF (Gaz Réseau Distribution France) dans le cadre des travaux de viabilisation de la ZA Mont-Rivel à Champagnole,

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention avec GrDF ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2011.2.12- ZA La Planchette. Convention avec RTE :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Réseau de Transport d'Electricité (RTE) assure la construction et l'exploitation des ouvrages établis dans le cadre de la concession, dite du Réseau Public de Transport d'Electricité, accordée par l'Etat suivant un avenant du 30 octobre 2008 à la convention du 27 novembre 1958.

Au titre de cette concession figure la ligne à 63 000 Volts Champagnole-Aciéries. Le tronçon de cet ouvrage, situé sur le secteur Nord Est de Champagnole est concerné par des projets de viabilisation de la Zone d'Activités du Mont Rivel.

Les études nécessaires à ces travaux ont déjà fait l'objet d'une convention signée le 14 janvier 2011 approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 8 décembre 2010. Cette convention comprenait, outre les études proprement dites, l'établissement des dossiers administratifs et la recherche des conventions auprès des propriétaires des terrains traversés.

La Communauté de Communes (CC) a demandé à RTE d'étudier les solutions permettant de modifier l'ouvrage électrique afin de permettre la réalisation des travaux.

Après étude, RTE propose de mettre en conformité cet ouvrage par une surélévation de deux pylônes dits N°5 et N°6 ce qui permettra de dégager de contraintes fortes, les parcelles appartenant à la CC situées en dessous de la ligne électrique.

RTE prévoit la réalisation du projet durant l'été 2011, les travaux devant être réalisés durant l'arrêt annuel des aciéries de Champagnole pour congés.

Il convient d'établir une convention avec RTE qui a pour objet de définir les modalités techniques et financières pour les travaux de surélévation des pylônes N°5 et N°6 de la ligne 63 000 volts Champagnole-Aciéries

Le montant des travaux pris en charge par la CC se décompose comme suit, étant précisé que ces travaux seront subventionnés par l'Etat au titre de la DDR 2010 (30%) et qu'une aide équivalente sera sollicitée auprès du Conseil Général :

_ Fournitures (pylône, matériels...)	21 100 € HT
_ Travaux	222 000 € HT
_ Location groupe électrogène (alimentation des aciéries)	12 000 € HT
_ Sous-total Travaux	255 100 € HT
_ Frais d'ingénierie (7,5%)...	19 132 € H.T
_ Frais généraux RTE	11 227 € H.T
(5% pour un montant inférieur à 150 000 €, 3% au-delà)	
TOTAL	285 459 € H.T

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette convention et autoriser le Président à la signer.

En réponse à M. PRIN, M. PERNOT indique que les silos sur le terrain, appartiennent à un propriétaire privé (M. VUILLET).

Concernant l'option de l'enfouissement des réseaux, M. PERNOT précise qu'elle s'élève à plus de 1 million d'€.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la convention à signer avec RTE (Réseau de Transport d'Electricité) dans le cadre des travaux de viabilisation de la ZA Mont - Rivel à Champagnole, nécessitant la surélévation de deux pylônes dits N° 5 et N° 6 de la ligne Champagnole - Aciéries,

☞ **APPROUVE** le montant des travaux qui s'élève à 285.459 € HT,

☞ **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des services concernés,

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention avec RTE ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2011.2.13- ZA La Planchette. Fouilles archéologiques :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Par arrêté en date du 27 juillet 2010, M. le Préfet de Région a prescrit la réalisation d'une fouille préventive sur les terrains cadastrés section AT n°200, 201p et 214p d'une surface totale de 10.685 m² situés sur la ZA La Planchette.

Cette décision fait suite aux deux rapports de diagnostics archéologiques réalisés en 1996 ayant révélé l'existence d'un important site de l'âge du Bronze. Ces travaux de fouille sont nécessaires à la levée de la servitude d'inconstructibilité de ces terrains.

Une consultation d'entreprises agréées par le Ministère pour la réalisation de fouilles, a été engagée en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Deux plis ont été remis.

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre de l'Entreprise INRAP pour un montant de 194 719 € HT soit 232 883 € TTC. Le planning prévisionnel est le suivant : 2 mai 2011 début de prestation, 16 juin fin de la prestation de travaux (6 semaines de travaux) et 6 mois maximum pour remettre le rapport après la phase terrain.

M. PERNOT précise qu'il s'agit de fouilles complètes qui permettent de construire ensuite sur le terrain, si la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) lève la servitude. Il regrette que le coût soit à la charge de la CC et non pas de l'Etat.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 49 voix pour, 1 voix contre (M. DONIER-MEROZ) et 1 abstention (M. DOLE),

☞ **APPROUVE** l'offre de l'Entreprise INRAP d'un montant de 194 719 € HT, soit 232 883 € TTC pour la réalisation de fouilles archéologiques sur la Zone de La Planchette,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'Entreprise INRAP ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2011.2.14- ZA La Planchette. Vente de terrains :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur les ventes de terrains suivantes :

- Au Conseil Général pour la construction d'un Centre d'Exploitation des Routes Départementales (CERD) : les parcelles sont situées sur la ZA La Planchette et cadastrées section AT n°201p et 215p d'une surface de 6.000 m².

Lors de la dernière acquisition de terrains à la commune de Champagnole sur cette Zone d'Activité, cette surface de 6.000 m² avait été retirée du calcul du prix global avec la contrepartie de céder une surface équivalente à l'euro symbolique au Conseil Général (avis du domaine 3,50 € le m², rapport n°2011-175).

- A la SARL Vector (bâtiment Pôle Emploi) : une parcelle située sur la ZA La Planchette - Mont-Rivel et cadastrée section AS n°296 d'une surface de 2.682 m² au prix de 3,50 € HT le m², soit 9.387,00 € HT (avis du domaine 3,50 € le m², rapport n° 2011-159).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la cession au Conseil Général, de la Section AT n°201p et 215p d'une surface de 6 000 m², pour l'euro symbolique,

☞ **APPROUVE** la cession à la SARL Vector, de la section AS n°296 d'une surface de 2 682 m² au prix de 9.387,00 € HT,

☞ **AUTORISE** le Président à signer avec le Conseil Général d'une part et avec la SARL Vector d'autre part, les actes notariés respectifs, ainsi que tous les documents afférents à ces dossiers.

2011.2.15- ZA Equevillon. Vente de terrains :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la vente à la SCI La Cude (M. Gérard MAUGUIN), d'un terrain situé sur la ZA Equevillon.

Il s'agit des parcelles cadastrées section B n°681 et 683 d'une surface de 192 m² au prix de 3,50 € HT le m², soit 672,00 € HT (avis du domaine 0,82 € le m², rapport n°2010-435).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la cession à la SCI La Cude, de la Section B n°681 et 683 d'une surface de 192 m², au prix de 672,00 € HT,

☞ **AUTORISE** le Président à signer avec la SCI La Cude l'acte notarié ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2011.2.16- Piscines de Champagne et Chaux des Crotenay. Tarifs Saison 2011 :

Rapporteur : M. Thierry ROZE

Les tarifs pour les entrées des piscines intercommunales sont présentés au Conseil Communautaire.

Champagne :

Les tarifs ont été simplifiés par rapport à l'année dernière.

Adultes	2.50 €
Tarif réduit (1)	1.30 €
Enfant (individuel) de moins de 6 ans	Gratuit
Enfants de 6 à 18 ans	1.50 €
Tarif réduit (1)	0.80 €
Carte abonnement adulte (10 entrées)	20.00 €
Carte abonnement enfant (10 entrées)	10.00 €
Carte saison enfant	33.00 €
Colonies de vacances, Centre aéré et Centre animation loisirs (animateurs compris)	1.00 €
Perte de bracelet	1.50 €
Entrée des campeurs	1.20 €
Couches	1.00 €

: tarif réduit = tous les jours, deux heures avant la fermeture.

Chaux des Crotenay :

Adultes	2.30 €
Enfant (individuel) de moins de 6 ans	Gratuit
Enfants de 6 à 18 ans	1.30 €
Carte abonnement Adulte (10 entrées)	20.00 €
Carte abonnement Enfant (10 entrées)	10.00 €
Colonies de vacances, Centre aéré et Centre animation loisirs (animateurs compris)	1.00 €
Entrée des campeurs	1.00 €
Couches	1.00 €

Il est précisé que les cartes d'abonnement enfant et adulte sont valables pour la saison en cours uniquement mais pour les deux piscines.

La carte d'abonnement adulte pourra être valable pour le couple.

La carte d'abonnement enfant sera valable pour les enfants de la fratrie.

Le conseil est donc invité à approuver les propositions de tarifs ci-dessus.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** les propositions de tarifs des piscines intercommunales tels qu'ils sont détaillés ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2011.2.17- Piscines de Champagnole et Chaux des Crotenay. Redevance d'utilisation due par les maîtres nageurs. Saison 2011 :

Rapporteur : M. Thierry ROZE

Concernant les **cours de natation**, ils sont actuellement dispensés en dehors des heures d'ouverture de la piscine par les maîtres nageurs qui perçoivent directement les recettes. Ces leçons privées, dispensées par des personnes privées, le sont dans un équipement public.

Depuis le 26 mars 2009, les membres du conseil communautaire ont fixé un cadre afin de contractualiser et d'officialiser l'utilisation de l'équipement. Chaque année une convention est signée avec chaque maître nageur pour l'autoriser à dispenser des cours de natation en dehors des heures de surveillance.

Le Conseil est donc invité à approuver l'augmentation de la redevance annuelle demandée aux maîtres nageurs, de 100 € à 120 € à compter de la saison 2011.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le montant de la redevance annuelle due par les maîtres nageurs pour les cours de natation qu'ils dispensent, fixé à 120 € à compter de la saison 2011,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2011.2.18- Tourisme. Site d'escalade du Morillon. Approbation du projet et demandes de subventions :

Rapporteur : M. Jean-Louis DUPREZ

Le projet d'aménagement du site d'escalade de MORILLON se situe sur les communes de CHAUX DES CROTENAY et ENTRE DEUX MONTS. Ce site, bien situé, et déjà connu des grimpeurs est équipé depuis 1990. Il s'inscrit dans une politique pertinente liée à la gestion des sites sur le territoire et le bassin d'attractivité.

Cette falaise fait l'objet d'une convention d'utilisation entre la Fédération de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et les communes de CHAUX DES CROTENAY et ENTRE DEUX MONTS dans le respect de la Charte Fédérale de l'Environnement de la FFME.

La falaise de Morillon recèle un potentiel pour la pratique de l'escalade :

- .Qualité de la roche,
- .Potentiel important de création de voies nouvelles,
- .Exposition pour un rocher sec,
- .Accès facile depuis la RN 5,
- .Disponibilité des lieux sur domaine public,
- .Situation sur une zone de passage de chemins de randonnée.

La Communauté de Communes souhaite développer l'offre des activités touristiques déjà proposées sur son territoire. Divers aménagements ont été réalisés ces dernières années : Gorges de la LANGOUILLE, Pertes de l'AIN et Cascades de la BILLAUDE.

Le projet doit permettre d'apporter un nouvel équipement structuré et organisé pour conforter et développer l'offre touristique des structures d'accueil actuelles. Il est porteur de développement économique : emplois de moniteurs d'escalades, nouvelles offre de séjours sur le thème de l'escalade et de l'animation touristique.

Il sera donc demandé au Conseil de bien vouloir approuver le programme d'investissement et les demandes de subventions conformément au tableau ci-dessous :

Organismes	En € HT	En %
Conseil Régional de Franche Comté	10 000	20
Conseil Général du Jura	7 500	15
DATAR Commissariat à l'aménagement du massif du Jura	17 500	35
Communauté de Communes	15 000	30
total	50 000	100

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le projet d'aménagement du Site du Morillon décrit ci-dessus ainsi que le programme d'investissement s'élevant à 50.000 € HT,

☞ **AUTORISE** le Président à solliciter auprès des organismes concernés, les différentes subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre de ce programme, ainsi qu'une autorisation de pré-financement des travaux,

☞ **S'ENGAGE** à financer la part qui ne serait pas acquise au titre de ces subventions, sous réserve de la présentation du plan de financement corrigé,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2011.2.19- SIG (Système d'Informations Géographiques). Conventions d'échanges de données avec ErDF et le Syndicat des Eaux du Centre-Est Jura

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Lors des deux précédentes séances du Conseil Communautaire, les conventions d'échange de données à titre gracieux avec l'Office National des Forêts, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura ont été approuvées.

Afin de poursuivre la constitution d'une banque de données territoriales alimentant le Système d'Information Géographique (SIG), il sera proposé de conclure deux nouvelles conventions : l'une avec ErDF pour les réseaux d'électricité et la deuxième avec le Syndicat des eaux du Centre Est Jura pour les 14 communes de la Communauté de Communes (CC) appartenant à ce syndicat.

Lors du prochain Conseil Communautaire, une présentation du SIG intercommunal sera effectuée avec les données disponibles.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** les conventions à établir dans le cadre du SIG, avec d'une part Erdf pour les réseaux d'électricité et d'autre part le Syndicat des Eaux du Centre-Est pour la distribution de l'eau aux 14 communes de la CC,

☞ **AUTORISE** le Président à signer ces deux conventions avec les organismes concernés ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2011.2.20- Scènes du Jura. Convention pour la saison 2010 - 2011

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par délibération en date du 3 mars 2010, le Conseil a approuvé le renouvellement de la convention avec l'association Scènes du Jura pour la saison 2009-2010. Il est proposé de renouveler cette convention dans les mêmes conditions pour la saison 2010-2011.

Le montant de la subvention à verser par la Communauté de Communes, s'établirait à 68.800 € TTC, soit une progression de 1,8% par rapport à l'année précédente (base Indice des Prix à la Consommation de décembre 2010).

Mme FAIVRE a communiqué l'information selon laquelle on observe une augmentation du public occasionnel et une stagnation du nombre des abonnements.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 47 voix pour, et 4 abstentions (MME Nelly SAILLARD, MM. Marcel DONIER-MEROZ, Maurice SAILLARD et Jean-Marie PRIN),

☞ **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec Scènes du Jura pour la saison 2010-2011,

☞ **APPROUVE** l'attribution à Scènes du Jura d'une subvention pour l'année 2011, d'un montant de 68.800TTC,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

. M. OLIVIER informe les Conseillers Communautaires du bouleversement par la Région, des horaires des trains entre Besançon et Saint-Claude. Une réunion publique aura lieu le 31 mars prochain à 18h00. Il appelle les membres du Conseil Communautaire à être présents car, précise-t-il, il n'y aura plus de liaisons directes. Des arrêts sont prévus à Mouchard et Andelot-en-Montagne.

. Mme LECOULTRE souhaite connaître les conditions du transfert de la Serre horticole. M. PERNOT précise que le projet initial a été jugé trop important (avec un coût évalué à environ 400.000 €). L'achat d'une serre d'occasion est en projet et son installation pourrait être réalisée à proximité des ateliers municipaux.

. M. GIRAUD attire l'attention du Conseil Communautaire sur l'OPAH qui sera mise en place et indique qu'il est souhaitable que l'ensemble des élus participe aux réunions de travail qui se tiendront courant mai et juin. Il précise que ces réunions seront organisées par secteur.

. M. PERNOT informe le Conseil Communautaire de l'organisation du Forum des Métiers de l'Industrie le 8 avril prochain à Champagnole (Oppidum). Une conférence de presse a eu lieu ce mardi matin en présence du Président de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), M. LAURENT et du Proviseur du Lycée Paul Emile Victor, M. FEUTRY.

Cette manifestation sera par ailleurs l'occasion de mettre en lumière l'ouverture d'une section BTS au lycée, à la rentrée prochaine. M. WERMEILLE rappelle que le forum est accessible au public de 17h00 à 20h00.

. M. MOREL attire l'attention de ses collègues, Maires, sur les problèmes rencontrés avec les services de l'ONF. M. PERNOT suggère d'adresser un courrier à l'Office. M. VANDEWATTYNE propose l'intervention d'un élu de sa Commune, Directeur Adjoint de l'Association des Communes Forestières.

La séance est levée à 23 h 15.